

Communiqué de presse, 7 juin 2021

Le Conseil des États soulage les débiteurs

Dans une réforme que Dette Conseil Suisse appelle de ses vœux depuis de nombreuses années, le Conseil des Etats fait un pas dans la bonne direction. Les dettes d'assurance-maladie contribuent largement au surendettement. Les modifications de l'article 64a de la LAMal décidées aujourd'hui par le Conseil des Etats protégeront les assurés et leurs éviteront de tomber aussi facilement dans les pièges de l'endettement.

Le montant et le nombre des poursuites d'assureurs maladie seront restreints

Lorsque les budgets des ménages sont déséquilibrés par le chômage, la maladie ou en raison de difficultés de gestion, les primes d'assurance maladie sont les premières factures à rester impayées. Les coûts supplémentaires pour retard de paiement, parfois exorbitants, demandés aujourd'hui par les assureurs contribuent à aggraver l'endettement. Dans le cadre de la révision, le Conseil des Etats a désormais réduit le nombre de poursuites à deux par an et les frais de retard exigible ne devront pas dépasser les coûts réels. Cette avancée protégera de nombreuses personnes d'un endettement supplémentaire.

Les mineurs ne devront plus payer les primes impayées par leurs parents

La fin de la responsabilité des jeunes majeurs pour les primes impayées par leurs parents, du temps de leur minorité, est également un grand pas en avant pour lequel nous militions depuis très longtemps. Il est vrai que Dettes conseils Suisse souhaitait que cette règle s'applique également aux primes des jeunes adultes en formation jusqu'à 25 ans et nous sommes donc un peu déçus que le Conseil des Etats se soit limité au mineurs.

Cette réforme reste néanmoins très importante et nous espérons que le Conseil National lui fera bon accueil.

Contact :

Céline Vara, Présidente de DCS, celine.vara@parl.ch; +41 78 878 65 05

Pascal Pfister, Secrétaire général de DCS, administration@schulden.ch, +41 79 625 14 50

Dettes Conseils Suisse / Schuldenberatung Schweiz

Créée en 1966, DCS est l'association faitière qui regroupe toutes les entités sans but lucratif qui s'occupent de désendettement en Suisse. Nos membres offrent dans tous les cantons des conseils spécialisés et de l'accompagnement aux personnes à risque d'endettement ou déjà surendettées. Nos membres s'obligent à appliquer les directives de DCS pour la pratique du désendettement.

www.schulden.ch / www.dettes.ch